

CONSEIL MUNICIPAL RÉUNION DU 01 MARS 2018

L'an deux mille dix-huit, le premier mars à dix-neuf heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de LIGNÉ se sont réunis en séance ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Maurice PERRION, Maire de LIGNÉ.

Etaient présents :

M. PERRION – M. HOUDAYER – Mme CORDIER – M. CORRÉ – Mme FEUILLÂTRE – Mme PRONO – M. ROBIN – Mme ROZÉ – M. COURANT – Mme NIEL – M. BLAISE – M. FAGARD – M. BESNARD – M. MACÉ – Mme CAIVEAU – Mme BÉRITAULT – Mme MENET – Mme CORRÉ – Mme SIDDI – M. KERLOC'H – M. GRILLET – M. POTARD

Absents excusés :

M. LERAY (*pouvoir à Mme PRONO*) – Mme GRIMAULT – M. GROIZEAU – M. HÉAS – Mme GOUJON

Secrétaire de séance : Mme SIDDI

Convocation du 22 février 2018

COMPTE-RENDU RÉUNION DU 18 JANVIER 2018

Le compte-rendu précédent est adopté à l'unanimité.

INTERCOMMUNALITÉ

▪ COMPA

- Lors de sa dernière réunion, la commission « animation solidarité », a abordé les points suivants : gestion des équipements aquatiques, récemment reprise par la COMPA, l'évolution de l'espace multimédia, le piégeage des ragondins.
- Contrat de territoire régional : validation des projets retenus par la COMPA pour 2018, dont la construction de la nouvelle mairie, qui bénéficiera d'une subvention de 300 000 euros.
- Assainissement : les travaux d'extension de la station d'épuration devraient être engagés début 2019. La signature de l'acte d'acquisition du foncier complémentaire doit intervenir vers la mi-mars.

▪ SIVOM

- Le comité syndical se réunira le 14 mars pour le vote du budget 2018.

▪ MAISON DE RETRAITE

- L'étude de reconstruction de nouveaux locaux sur le site actuel a montré que ce projet ne serait pas financièrement intéressant, notamment compte tenu des contraintes liées à la présence des résidents et au phasage des travaux. L'étude d'implantation sur un autre site se poursuit.
- Lorsque des interventions techniques sont nécessaires dans les locaux, l'établissement engage ces interventions, puis en informe le Sivumarli, ce qui permet plus de souplesse et une meilleure réactivité.

D É C I S I O N S M U N I C I P A L E S

COMPA – COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE – NOUVEL ACCORD LOCAL

N° de l'acte : 180301D001 – Classification : 5.7 – Intercommunalité – Autres

Par délibération en date du 29 mars 2013, le conseil communautaire a adopté un accord local pour la répartition des sièges du conseil communautaire entre les communes membres de la COMPA soit 56 sièges.

Par délibération en date du 23 juin 2016, le conseil communautaire a procédé à la révision de l'accord local suite au rattachement de la commune nouvelle d'Ingrandes-le Fresne-sur-Loire ; le conseil communautaire est alors passé à 61 sièges.

Par arrêté préfectoral du 29 décembre 2017, la commune nouvelle Vallons-de-l'Erdre a été créée et rattachée à la Communauté de Communes du Pays d'Ancenis à compter du 1^{er} janvier 2018. Ce rattachement entraîne une nouvelle modification du périmètre de la COMPA qui compte désormais 21 communes membres.

Il est donc obligatoire de revoir le nombre et la répartition des sièges du conseil communautaire conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

L'objectif premier de la répartition présenté en Conférence des Maires du 1^{er} février 2018 a été de maintenir un nombre maximum de conseillers communautaires. Compte-tenu du nombre de communes membres et de la population, le nombre de sièges de droit s'élève à 45 ; l'accord local permet d'atteindre le nombre de 57 sièges en tenant compte de la représentation des communes historiques de la commune nouvelle Vallons-de-l'Erdre.

VU la loi 2015-264 du 8 mars 2015

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 5211-6-1 et L 5211-6-2

VU le décret 2017-1873 du 29 décembre 2017 authentifiant les chiffres des population de métropole, des départements d'outre-mer de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de la Réunion, de Saint Barthelemy, de Saint Martin et de Saint Pierre et Miquelon.

VU l'arrêté préfectoral du 29 décembre 2017 de la préfète de la région Pays de la Loire, préfète de la Loire-Atlantique relatif à la création de la commune nouvelle Vallons-de-l'Erdre et son rattachement à la COMPA.

VU la délibération du Conseil Communautaire du 8 février 2018 relative à l'adoption d'un nouvel accord local de composition du conseil communautaire.

CONSIDERANT l'avis favorable de la Conférence des Maires du 1^{er} février 2018.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'accord local de répartition des sièges du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Ancenis de la façon suivante :

- ANCENIS	6 conseillers
- COUFFE	2 conseillers
- INGRANDES-LE-FRESNE-SUR-LOIRE	2 conseillers
- JOUE SUR ERDRE	2 conseillers
- LA ROCHE BLANCHE	1 conseiller
- LE CELLIER	3 conseillers
- LE PIN	1 conseiller
- LIGNE	4 conseillers
- LOIREAUXENCE	6 conseillers
- MESANGER	4 conseillers
- MONTRELAIS	1 conseiller
- MOUZEIL	2 conseillers
- OUDON	3 conseillers
- PANNECE	2 conseillers
- POUILLE LES COTEAUX	1 conseiller
- RIAILLE	2 conseillers
- SAINT GEREON	2 conseillers
- TEILLE	2 conseillers
- TRANS SUR ERDRE	1 conseiller
- VAIR-SUR-LOIRE	4 conseillers
- VALLONS-DE-L'ERDRE	6 conseillers

RÉPARTITION DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE

N° de l'acte : 180301D002 – Classification : 7.5 – Finances locales – Subventions

Dans le cadre de la répartition du produit des amendes de police, les communes peuvent solliciter une dotation pour la réalisation de travaux sur la voie communale. Ceux-ci doivent concourir à « l'amélioration des transports en commun et des conditions générales de la circulation et de la sécurité routière ».

Sur proposition de la commission « infrastructure », il est demandé au conseil municipal d'autoriser le Maire à solliciter une dotation pour l'aménagement de dispositifs de ralentissement pour les lieux suivants : le Mourmas, allée des Bouclières, Beucé, la Martinière, route de Nort-sur-Erdre, chemin du Stade, pour un coût global estimé à 23 600 euros hors taxes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve ces propositions et autorise le Maire à solliciter une dotation au titre de la répartition du produit des amendes de police.

TARIFS MUNICIPAUX – BRANCHEMENTS AU RESEAU D'EAUX PLUVIALES

N° de l'acte : 180301D003 – Classification : 7.1 – Finances locales – Décisions budgétaires

La commune peut être amenée à réaliser, à la demande de particuliers, des branchements de leur construction au réseau d'assainissement des eaux pluviales.

Ces travaux ne pouvant être refacturés dans le cadre de la participation pour voies et réseaux (PVR), puisque celle-ci a été supprimée, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'instaurer un tarif forfaitaire pour la réalisation de ces branchements, dont le montant est fixé à 800 euros.

C O M P T E S - R E N D U S E T I N F O R M A T I O N S

INFORMATIONS DIVERSES DES COMMISSIONS

▪ **Environnement**

- La commission prépare l'organisation d'un temps fort pour le printemps 2019. De ce fait, il n'est pas prévu de conférence en 2018.
- 11 mars : organisation d'une bourse aux plantes

▪ **Nouvelle mairie**

- Les travaux sont actuellement ralentis, compte tenu des conditions météorologiques, d'une part, et d'un retard de livraison des pré-murs en béton, d'autre part. Cela ne devrait toutefois pas entraîner de retard sur le calendrier global du chantier.

▪ **Rythmes scolaires**

- Ecole Jules Verne : dans la perspective d'un retour à quatre jours par semaine à la prochaine rentrée, un accord a été trouvé entre les deux écoles et les deux collèges pour la mise en place d'horaires compatibles avec l'organisation des transports scolaires. Les nouveaux horaires proposés pour l'Ecole Jules Verne sont soumis à l'avis du conseil d'école, puis au conseil municipal le 15 mars.

▪ **Gens du voyage**

- Nouvelle installation illicite avenue Jules Verne. Un portique sera prochainement mis en place, comme sur le parking de l'Ecotay.
- La commune va se rapprocher de la COMPA, pour engager dès que possible le projet de nouveau terrain d'accueil.

▪ **Sport culture patrimoine**

- Le projet de skatepark sera présenté au conseil municipal des enfants, puis au conseil municipal, le 15 mars.
- Démarrage de la nouvelle saison d'expositions à la Chapelle Saint Mathurin le 16 mars, à l'occasion du Printemps des poètes.
- Week-end des 3 et 4 mars : tournoi de football

Aucun autre sujet n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 heures 17.



M. PERRION, M. HOUDAYER, Mme CORDIER, M. CORRÉ, Mme FEUILLÂTRE,

Mme PRONO, M. ROBIN, Mme ROZÉ, M. COURANT, Mme NIEL,

M. BLAISE, M. FAGARD, M. BESNARD, M. MACÉ, Mme CAIVEAU,

Mme BÉRITAULT, Mme MENET, Mme CORRÉ, Mme SIDDI, M. KERLOC'H,

M. GRILLET, M. POTARD,